

Mont de Marsan, le 25 Octobre 2016

Florence DELAUNAY

DÉPUTÉE DES LANDES

Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministre de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt
78 rue de Varenne
75 007 PARIS

REF: FD/IG/2016/389

Monsieur le Ministre,

Un récent rapport réalisé par l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou Charentes fait apparaître des conclusions inquiétantes sur la qualité de l'eau courante. En effet la teneur relevée en ESA métolachlore atteint jusqu'à 2,0 microgrammes par litre dans certaines zones du département des Landes, soit vingt fois la valeur maximale autorisée.

Le pesticide S-métolachlore, à l'origine de l'ESA métolachlore est utilisé de longue date comme herbicide dans la culture du maïs qui couvre 69% de la surface agricole utilisée de notre département. En se dégradant il se répand dans les cours d'eau et les nappes phréatiques venant ainsi polluer notre environnement et par là même augmenter les risques sanitaires.

Il est essentiel que les questions de santé publique figurent au premier plan de nos préoccupations, et ce, en dehors de toute considération financière.

Aussi, la réécriture de l'arrêté ministériel du 12 septembre 2006 encadrant l'utilisation des pesticides sur le territoire national doit nous donner l'opportunité de revoir les mesures visant à éviter l'entraînement des pesticides hors de la zone traitée afin de garantir la distribution d'une eau conforme à la réglementation.

En conséquence j'attire votre attention sur la nécessité de fixer la zone tampon à un périmètre minimal de 50 m autour des habitations et des cours d'eau. De même il convient de réaffirmer l'interdiction d'utilisation des produits dans l'enceinte des lieux publics accueillant des enfants ou des personnes fragilisées, tel que mentionné dans l'amendement n° CE1085 du 25 juin 2014 tout en fixant une réglementation de distances autour de ces zones.

Je vous remercie par avance de tout l'intérêt que vous accorderez à cette correspondance,

Et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.



Florence DELAUNAY